

## contrat de mariage sous le régime de séparation des biens.

Par ganaady, le 11/03/2012 à 20:22

Bonjour,

Nous souhaiterons avec mon epoux établir un contrat de mariage sous le régime de séparation des biens.

Nous avons pas de biens immobiliers en commun et la seule réserve d'argent que nous avons est sur mon comte bancaire professionnel de chirurgien dentiste .

Pouvez vous me donner des conseils pour la gestion des fonds afin de diminuer les frais de notaire et accélérer les démarches?

Merci,